



Déclaration FSU au CDEN du 13 février 2018

Madame la Préfète,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN),

Dans le premier comme dans le second degré, la préparation de la rentrée 2018, première de la présidence Macron, mobilise très largement les personnels, les parents d'élèves et les élus du territoire. Plus de 40 délégations d'école, plus d'une dizaine de délégation de collège ont tenu à venir exprimer auprès du directeur académique l'insuffisance de la dotation départementale. -5 postes dans les écoles pour une baisse de 600 élèves, -4,5 postes dans les collèges pour des effectifs stables (-20).

Comme ces choix budgétaires, priment sur toute autre politique, au nom d'une idéologie diabolisant la dépense publique, les orientations pédagogiques que le ministre de l'EN porte, comme le dédoublement en CP et CE1 en EP, ne peuvent se faire qu'au détriment d'autres. D'autres dispositifs comme le « Plus de Maître Que de Classe » ou maintenant la scolarisation des moins de trois ans se trouvent ainsi remis en cause bien que ces dispositifs et orientations soient soutenus par les professionnels que nous sommes et reconnus par la communauté scientifique. De même dans les collèges, l'insuffisance des dotations amène à la disparition des dédoublements notamment en sciences, pour pouvoir alléger les effectifs par classe. Pourtant, ces dédoublements étaient l'un des éléments forts mis en avant par les défenseurs de la réforme du collège de 2016. Plutôt que de revenir sur cette réforme, mal pensée et imposée brutalement, le ministère se lance dans une réforme hasardeuse du lycée, du baccalauréat et de l'orientation dans l'enseignement supérieur. Très concrètement, cette réforme va se traduire par une orientation en fin de seconde vers le supérieur, ce que nous dénonçons comme une source supplémentaire d'inégalités et d'échecs.

L'accès à l'enseignement supérieur va donc devenir plus difficile pour tous, mais encore plus pour les jeunes du département. Le Président de l'Université d'Orléans vient d'annoncer aux étudiants de l'Antenne Scientifique Universitaire de Chartres la fermeture de la L1 à la rentrée 2018 puis de la L2 à la rentrée 2019. Or cette licence de biologie permettait chaque année à plus d'une centaine de jeunes de mettre un pied dans l'enseignement supérieur à moindre coût (près de la moitié sont boursiers et 40 % travaillent pour financer leurs études). Ici la FSU se sent bien seule à combattre cette décision. Maintenant que, à leur tour, les étudiants de l'Antenne se mobilisent, nous espérons que l'ensemble des membres du CDEN les soutiendra, par exemple en commençant par signer leur pétition que nous tenons à votre disposition.

Si ces mobilisations témoignent de l'attachement de toutes et tous au service public d'éducation, elles prouvent surtout combien les choix budgétaires effectués par les parlementaires et le gouvernement ont des conséquences directes dans la vie de chacun, voire dans la survie de certain territoire.

Dans les zones peu denses et vieillissantes du Perche, le maître mot de la politique territoriale est celui de la mutualisation des services, de la fusion des communes, des communautés de commune et des écoles en attendant celle des collèges (je suis sûr que certain-e-s y pense déjà !). Comme la délégation de Boissy-les-Perche l'a montré, la fusion ne peut être la réponse à toutes ces situations. Parce que, en fusionnant les écoles, on augmente le temps de transport jusqu'à des niveaux qui ne sont pas supportables quotidiennement, et encore plus pour les tout-petits. Parce que, en éloignant l'école des parents on affaiblit ces liens de confiance et d'interconnaissance qui, autour de l'enfant, lui permette de grandir en toute sérénité. Et alors, d'autres offres, concurrentes de l'école publique, n'auront pas de

difficulté à vanter l'encadrement et l'accompagnement dont elles se targuent. Ne reculons pas dans ce combat en faveur de l'enseignement laïc et gratuit !

Ainsi, la détermination purement technique et démographique des dotations ne peut convenir à la diversité des territoires, très forte dans notre département. Monsieur le DASEN, vous l'avez entendu et nous notons avec satisfaction les ajustements que vous avez effectué à vos projets initiaux en tenant compte de la spécificité des écoles rurales. Mais, étant donné les limites de la dotation départementale, la réserve départementale est bien faible pour accompagner l'essor des zones qui, au contraire, sont dynamiques. Là, un effort doit être fait dès maintenant pour l'école maternelle de Saint-Georges-sur-Eure qui explose dès février les seuils. De même, les collèges Brossolette et Blériot à Nogent-le-Rotrou et Tourny, entre autres, étant donné les spécificités des élèves qu'ils accueillent, doivent être soutenus et pouvoir maintenir des effectifs par classe raisonnables. A ce sujet, nous tenons à insister sur l'importance de cette question et du « Pas plus de 25 » à l'école comme au collège (« Pas plus de 20 » en éducation prioritaire). Ces seuils ne sont pas dogmatiques mais le produit de l'expérience professionnelle des enseignants. Toutes les délégations l'ont affirmé. Au delà de 25, notre travail n'est plus le même car un adulte, seul, a des difficultés à gérer, faire progresser un groupe d'enfants ou d'adolescents qui nécessitent une importante attention.

Mais la carte scolaire ne doit pas se limiter à vouloir maintenir un service public d'éducation de proximité que celle-ci soit géographique dans le cadre des territoires ruraux ou qu'il s'agisse de la proximité de l'enseignant dans le cadre des classes surchargées. Cette carte scolaire doit aussi être l'occasion d'affirmer la nécessité de la mise en œuvre d'une politique volontariste de lutte contre les inégalités territoriales non seulement dans le domaine scolaire mais aussi dans le domaine social et économique.

Or ici l'action de l'État, toujours obnubilée par le prochain rapport de la Cour des Comptes, se limite à des baisses de cotisation sociale et des réductions des contributions au budget de l'Etat de la part des entreprises sans contre-partie, que ce soit en terme de création d'emploi ou de lutte contre les inégalités territoriales. De leur côté, les collectivités locales en sont réduites à lutter les unes contre les autres pour essayer de faire briller leur territoires afin d'attirer d'éventuels investisseurs.

Ce choix de réduction de l'action de l'Etat se traduit aujourd'hui par un durcissement des écarts entre les différents territoires marqué par exemple par la hausse du chômage dans la zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou (+4,5 % au cours de l'année 2017 pour les catégories A,B et C).

Les orientations prises par le gouvernement dans le cadre de la transformation de l'action publique continuent dans le même sens notamment en se donnant comme axe directeur la réduction du périmètre d'intervention de l'État et de ses services publics. Ici, croire que le recours au contrat serait un progrès révèle une méconnaissance de la réalité du terrain et en particulier de ces territoires les plus défavorisés qui, sans statut de la fonction publique serait encore plus découvert qu'ils ne le sont. Car le statut de la fonction publique n'est pas la protection d'une caste de privilégiés comme la propagande néolibérale voudrait le faire croire. Ce statut protège les fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions et donc ce sont ces missions qui sont protégées notamment des pressions politiques ou économiques. Attaqué ce statut, c'est donc attaquer la qualité du service publique et en particulier sa neutralité comme l'égalité d'accès de tou-te-s sur tout le territoire.

C'est pourquoi la FSU appelle les agent.e.s à s'engager et à se mobiliser pour leur avenir comme pour celui de la fonction publique.